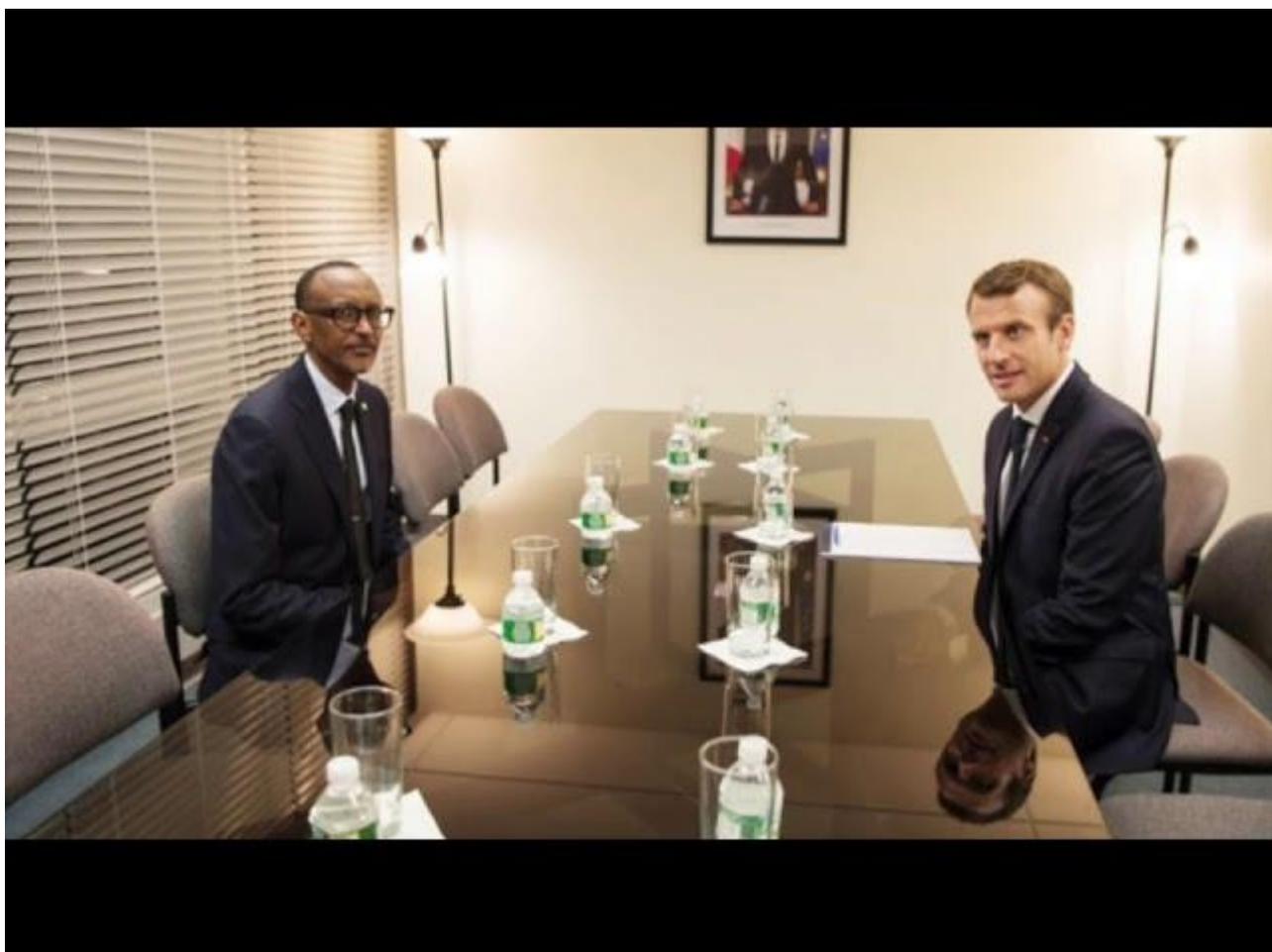


**France-Rwanda-médias: pourquoi une note spéculative qui date de 25 ans est subitement politiquement exploitée?**

Février 7, 2019



Depuis quelques jours, certains grands médias français plus prompts à verser dans le sensationnel qu'à informer annoncent avec fracas que Mediapart vient de "découvrir" une note de la DGSE datée de 1994 et qui remettrait tout en cause quant à la piste privilégiée dans la recherche des auteurs et commanditaires de l'attentat du 06 avril 1994 considéré comme l'élément déclencheur du génocide rwandais de 1994.

Il s'agit en fait d'une note comme il en existent des centaines qui émettait une hypothèse parmi des dizaines que l'attentat pourrait être l'œuvre des extrémistes hutu conduits par deux anciens officiers des FAR à la retraite depuis 1992.

Cette hypothèse comme beaucoup d'autres n'avait pas été retenue par les enquêteurs qui ont été autorisés ( car certains ont été interdits, notamment ceux de l'ONU... ) à se pencher

sur cet attentat tellement elle manquait cruellement d'éléments de preuves matérielles par ailleurs abondants en ce qui concerne d'autres hypothèses comme celle désignant la rébellion tutsi du FPR de Paul Kagame.

L'exploitation de cette piste conduira les magistrats français à inculper quelques proches du Général Paul Kagame qui commandait la rébellion tutsi qui a ouvert les hostilités le lendemain de l'assassinat du président rwandais Juvénal Habyarimana et de son homologue burundais Cyprien Ntaryamira qui voyageait avec lui dans l'avion abattu par des missiles sol-air à l'approche de l'aéroport de Kigali le soir du 06 avril 1994. Paul Kagame s'est emparé du pouvoir en juillet 1994 après avoir conquis militairement le pays avec l'appui des puissances régionales et internationales. Depuis, il est devenu le gendarme de la région des Grands Lacs et le chouchou des superpuissances et donc jouissant d'une impunité pour ses crimes et violations des droits de l'homme et non critiquables par les médias occidentaux.

Par contre, la piste proposée par la fameuse note de DGSE de 1994 a eu plusieurs occasions pour être exploitée mais ni la Justice Internationale, ni les justices nationales n'ont pu imputer l'attentat du 06 avril aux personnalités qualifiées "d'extrémistes hutu". En effet les personnes citées dans la note ont soit été jugées par le TPIR soit sont à la disposition de la justice de certaines puissances occidentales. Ceux qui ont été jugés par le TPIR n'avaient pas été inculpés pour cet attentat commis le 06 avril 1994 alors que le mandat de ce tribunal couvrait la période du 01 janvier au 31 décembre 1994. Ils ont eu beau de demander que le TPIR enquête aussi sur cet élément déclencheur du génocide dont ils étaient accusés, le tribunal mis en place par l'ONU rejeta cette demande. Ils furent tous acquittés du chef "**d'entente en vue de commettre le génocide**" et pour certains de tous les chefs d'accusation et remis en liberté.

D'autres sont sous contrôle judiciaire notamment en France où ils sont accusés de tout sauf...de l'attentat du 06 avril 1994 alors qu'ils sont tous demandeurs pour que les auteurs de cet acte terroriste pour lequel ils se sont portés parties civiles soient identifiés et jugés.

Entretemps pour de motifs politiques et diplomatiques, il s'est avéré que la piste menant vers la rébellion tutsi du FPR de Paul Kagame devrait être aussi abandonnée en France malgré les preuves et les témoignages accablants. Ce qui fut entrepris sous Nicolas Sarkozy flanqué de Bernard Kouchner, ami personnel de Paul Kagame comme Ministre des Affaires Étrangères. L'oeuvre sera poursuivi par Emmanuel Macron sur conseil de son "Conseil

Présidentiel pour l'Afrique", un groupe constitué par les puissants lobbies pro-Kagame de France. Ceux-ci l'ont en effet convaincu que pour maintenir un minimum d'influence en Afrique, il devait désormais composer et même accepter la compromission avec le dictateur rwandais qui en tant que créature et agent des puissances qui régissent le monde (USA,GB, Israël..), reste incontournable. La Direction de l'OIF y passera et le réquisitoire du Parquet de prononcer un non-lieu dans l'affaire de l'attentat du 06 avril 1994 entre dans cette logique.

On peut se demander alors pourquoi la presse fait maintenant tant de bruit sur une banale note de 1994 qui ne faisait à l'époque qu'émettre une hypothèse qui s'est révélée infondée comme le sont la plupart des hypothèses émises en pareils cas par ces services? Il ne s'agit donc pas de découverte mais de regret. Les lobbies pro-Kagame de France regrettent maintenant en effet de ne pas avoir fait inculper quelques hutu pour cet attentat surtout que sans moyens étatiques comme les à la rébellion tutsi du FPR, ils auraient pu être condamnés sans preuves et ainsi payer pour un crime commis par celui qui les a chassés du pays.

Pour eux nous disons: allez-y, il n'est pas trop tard le crime de génocide étant imprescriptible l'élément qui l'a déclenché à savoir l'attentat du 06 avril 1994 le restera aussi. Et pour la presse à sensation nous disons: **un peu de dignité et de respect pour les rwandais, s'il vous plaît!**

**Emmanuel Neretse**